

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aerodesin

Date de révision: 16.03.2017

Code du produit: 556

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Aerodesin

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfection des surfaces, des objets et des dispositifs médicaux.
Pour un usage professionnel.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser sur les matériaux sensibles à l'alcool (par exemple sur les surfaces acrylique, peintes, vernies).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Lysoform Schweizerische Gesellschaft für Antiseptie AG	
Rue:	Postfach 444	
Lieu:	CH-5201 Brugg / Windisch, Suisse	
Téléphone:	056 / 4416981	Téléfax: 056 / 4424114
Interlocuteur:	Wissenschaftlich-Technische Abteilung Berlin	Téléphone: +49 (0)30 / 77992-216
e-mail:	kontakt@lysoform.de	
Internet:	www.lysoform.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Mentions de danger:
Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

propane-1-ol; n-propanol
alcool éthylique, éthanol

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aerodesin

Date de révision: 16.03.2017

Code du produit: 556

Page 2 de 12

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol			30 - < 100 %
	200-746-9	603-003-00-0	01-2119486761-29	
	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			15 - < 20 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

désinfectants, parfums (Limonene).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Appeler immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune/aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aerodesin

Date de révision: 16.03.2017

Code du produit: 556

Page 3 de 12

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

En cas d'incendie: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Application maximum: 50 ml / m² de surface du sol (TRGS 525). Utiliser dans des endroits bien ventilés. Conserver les récipients fermés hermétiquement. Laisser les surfaces très chaudes refroidir avant la désinfection. Laisser les surfaces sécher complètement avant d'utiliser les appareils électriques. Ne pas utiliser sur les matériaux sensibles à l'alcool (par exemple sur les surfaces acrylique, peintes, vernies).

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Information supplémentaire

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Éviter de: Gel. Conserver hors de la portée des enfants.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aerodesin

Date de révision: 16.03.2017

Code du produit: 556

Page 4 de 12

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune/aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	
71-23-8	n-Propanol	200	500		VME 8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	136 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	268 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	1723 mg/m ³
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	343 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	950 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	114 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	87 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	206 mg/kg p.c. /jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aerodesin

Date de révision: 16.03.2017

Code du produit: 556

Page 5 de 12

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol	
Eau douce		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		22.8 mg/kg
Sédiment marin		2.28 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		96 mg/l
Sol		2.2 mg/kg
64-17-5 alcool éthylique, éthanol		
Eau douce		0.96 mg/l
Eau de mer		0.79 mg/kg
Sédiment d'eau douce		3.6 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
Sol		0.63 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Les gants de protection chimique doivent être choisis spécifiquement pour chaque lieu de travail en fonction de la concentration et la quantité des substances dangereuses, de la température et de la durée du contact.

Recommandation:

Caoutchouc butyle

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Afin d'éviter une irritation de la peau dans le domaine professionnel, il est recommandé d'utiliser: • une crème de soins de la peau à absorption rapide entre-temps, si nécessaire. • une crème grasse après le lavage des mains à la fin du travail ou avant les pauses de travail.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. (Porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aerodesin

Date de révision: 16.03.2017

Code du produit: 556

Page 6 de 12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): ca. 8

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé
Point d'éclair: 28 °C DIN 51755

Inflammabilité

solide: non applicable
gaz: non applicable
Limite inférieure d'explosivité: non déterminé
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable
gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.
Pression de vapeur: non déterminé
Densité (à 20 °C): ca. 0.9 g/cm³
Hydrosolubilité: très soluble.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé
Coefficient de partage: non applicable
Densité de vapeur: non déterminé
Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

aucune/aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Maniement sûr: voir rubrique 7

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aerodesin

Date de révision: 16.03.2017

Code du produit: 556

Page 7 de 12

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél contrôlé

	Dose	Espèce	Source
DL50, par voie orale	21.9 mg/kg		

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol				
	par voie orale	DL50 8000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 4032 mg/kg	Lapin		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >33.8 mg/l	Rat		
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	par voie orale	DL50 6200 mg/kg	Rat	IUCLID	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 95,6 mg/l		IUCLID	

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

OECD 405 (Lapin): „slightly irritant“ (Par analogie Aerodesin 2000)

Propan-1-ol:

En cas de contact avec la peau:

BASF Test: non irritant.

En cas de contact avec les yeux:

BASF Test: effets irréversibles

Ethanol:

OECD 404 (Acute Dermal Irritation/Corrosion) Lapin non irritant.

OECD 405 (Acute Eye Irritation/Corrosion) Lapin légèrement irritant

Effets sensibilisants

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aerodesin

Date de révision: 16.03.2017

Code du produit: 556

Page 8 de 12

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Propan-1-ol:

OCDE 406 Cochon d'Inde : négatif.

Ethanol:

OECD 429 (Skin Sensitisation - Local Lymph Node Assay) Souris
non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ethanol:

OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test) Salmonella Typhimurium
négatif.

OECD 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)
négatif.

OECD 476 (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test) Souris
négatif.

OECD 473 (In Vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
négatif.

OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)
négatif.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-1-ol; n-propanol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ethanol:

OECD 408 (Repeated Dose 90- Day Oral Toxicity Study in Rodents) Rat
NOAEL 1730 mg/kg/d

OECD 403 (Acute Inhalation Toxicity) Rat
>20 mg/l

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4555	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	3644	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	>100		Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	>1000 g O2/g		3 h	Boue activée		
64-17-5	alcool éthylique, éthanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	13000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	12340	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aerodesin

Date de révision: 16.03.2017

Code du produit: 556

Page 9 de 12

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
71-23-8	propane-1-ol; n-propanol		75%	20	
					Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
64-17-5	alcool éthylique, éthanol		97%		
		OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,32

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	3.2		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

070604 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet spécial

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

**Fiche de données de sécurité**


conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aerodesin


Date de révision: 16.03.2017

Code du produit: 556


Page 10 de 12

14.1. Numéro ONU:	UN 1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ALCOOLS, N.S.A. (alcool éthylique, éthanolpropane-1-ol; n-propanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ALCOHOLS, N.O.S. (alcool éthylique, éthanolpropane-1-ol; n-propanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
	
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
EmS:	F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ALCOHOLS, N.O.S. (alcool éthylique, éthanolpropane-1-ol; n-propanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
	
Dispositions spéciales:	A3 A180
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité dégagee:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aerodesin

Date de révision: 16.03.2017

Code du produit: 556

Page 11 de 12

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC. 1907/2006 REACH / 1272/2008 CLP GHS

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV):

52.88%

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,7,8,11,12,14,15.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Aerodesin

Date de révision: 16.03.2017

Code du produit: 556

Page 12 de 12

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les données ne doivent être en aucune manière considérées comme une description des propriétés du produit (spécification du produit). Ni les caractéristiques convenues, ni l'adéquation du produit à des usages spécifiques ne peuvent être dérivées des informations fournies dans la fiche de données de sécurité. Nous vous conseillons pour clarifier, si et dans quelles circonstances, la préparation est adéquat pour un usage défini. Les droits de propriété et les lois et règlements en vigueur doivent être respectés par le destinataire de notre produit.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)